

# Tirage au sort des jurés d'assises en mairie

Thématique : Vie municipale

Publié le : **27/04/2026**

Commune : **Saint-Lattier**

La commune a procédé au tirage au sort annuel des jurés d'assises, en présence de plusieurs élus. Une démarche civique et républicaine inscrite dans le fonctionnement de la justice.



La commune de Saint-Lattier a procédé ce lundi 27 avril en mairie au tirage au sort annuel des jurés d'assises, en présence de plusieurs élus municipaux.

Cette démarche, prévue par la loi, permet d'établir une liste préparatoire de citoyens susceptibles d'être appelés à siéger en qualité de jurés à la Cour d'assises.

Pour notre commune, une personne doit être retenue, mais le tirage s'effectue sur un nombre triple de personnes, conformément à la procédure réglementaire.

Réalisé publiquement à partir des listes électorales, ce tirage constitue une étape importante du fonctionnement de la justice et rappelle le rôle que peuvent jouer les citoyens dans notre vie démocratique.

Être juré d'assises, c'est participer, aux côtés des magistrats, au jugement des crimes les plus graves.

C'est aussi une mission civique essentielle, fondée sur l'engagement citoyen. La municipalité remercie les élus présents lors de ce moment républicain, discret mais important dans la vie institutionnelle de la commune.